

MAIRIE DE SAINT-SERNIN-SUR-RANCE : CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/21

1. *DCM Présentation des comptes de gestion 2020 + DCM Comptes administratifs 2020 (Commune, Assainissement, Lotissement) + DCM Affectation résultats (Commune, Assainissement, Lotissement)*

<i>Commune</i>	<i>Dépenses 2020</i>	<i>Recettes 2020</i>	<i>Résultat 2020</i>	<i>Affectation</i>
<i>Fonctionnement</i>	583.120,75	745.328,38	336.496,63	<i>Investissement recettes</i>
<i>Report 2019</i>		174.289,00		
<i>Investissement</i>	1.226.647,56	767.830,89.	-661.937,29	<i>Investissement dépenses</i>
<i>Report 2019</i>	203.120,62			
<i>Reste à réaliser 2020</i>		286.066,00	375.871.29	

<i>Assainissement</i>	<i>Dépenses 2020</i>	<i>Recettes 2020</i>	<i>Résultat 2020</i>	<i>Affectation</i>
<i>Fonctionnement</i>	42.943,92	47.485,84	-2.006,51	
<i>Report 2019</i>	6.548,43			
<i>Investissement</i>	57.675,04	86.680.26	2,51	<i>Investissement recettes</i>
<i>Report 2019</i>	29.002,54			

<i>Lotissement</i>	<i>Dépenses 2020</i>	<i>Recettes 2020</i>	<i>Résultat 2020</i>	<i>Affectation</i>
<i>Fonctionnement</i>	0	0	5.510,64	<i>Fonctionnement recettes</i>
<i>Report 2019</i>		5.510,64		
<i>Investissement</i>	0	0		
<i>Report 2019</i>	0	0		

La norme comptable des collectivités va changer et se généraliser au 1^{er} janvier 2023.

La trésorerie recherche une commune pilote, St Sernin s'est portée candidate.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de vente de lot en 2020. Le budget « Lotissement » n'a de ce fait eu aucune écriture comptable.

2. *DCM vote des taux d'imposition 2021*

M. le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'exercice 2021 **sans augmentation** par rapport aux taux 2020. L'ensemble du Conseil Municipal tient à prendre en compte la difficile année qui vient de s'écouler et de ce fait de laisser les taux ainsi :

- Foncier bâti taux 2021 : 21.51 % (+ taux départemental 2020 : 20.69 %, soit 42.20%)
- Foncier non bâti taux 2021 : 87.73 %

La fiscalité attendue s'élève à 234 100€.

3. *DCM vote budget général 2021*

Après discussions, études et propositions des divers investissements, le budget de la commune est présenté comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Section Fonctionnement</i>	762.980€	762.980€
<i>Section Investissement</i>	1.089.316€	1.089.316€
<i>Total</i>	1.852.296€	1.852.296€

4. **DCM vote budget assainissement 2021**

Mr le Maire indique que le budget est présenté comme ci-dessous et soulève qu'il va bientôt se poser la question de la réfection du réseau d'assainissement dans la rue du Fort et de toute l'ancienne partie du « vieux » village.

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	59.235€	59.235€
Section Investissement	36.593€	36.593€
Total	95.828€	95.828€

5. **DCM vote budget lotissement 2021**

M. le Maire indique que la vente d'une parcelle va être signée prochainement et propose ensuite que le budget lotissement soit voté comme ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	33.684€	33.684€
Section Investissement	33.684€	33.684€
Total	67.368€	67.368€

6. **DCM adoption nouveaux statuts SIAEP Rives du Tarn**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn propose l'adoption de nouveaux statuts.

Il précise à l'Assemblée que cette modification a déjà été adoptée lors de la séance du Comité Syndical du 8 mars 2021 et que les délégués présents ont été unanimes sur l'acceptation de cette modification, sous réserve de l'accord des conseils municipaux des communes associées.

7. **DCM achat parcelle H557 (à Bardy François et Catherine)**

Mr le Maire rappelle le projet d'aire de repos qui est en cours sur la Parcelle H557, à la sortie du village sur la route de Saint Affrique.

Il convient désormais d'acter par délibération l'achat de la parcelle afin que celui-ci puisse se réaliser.

Le prix est de 4.000€ pour l'ensemble de 2852 m2.

8. **DCM validation projet et financement aire de pique-nique**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'afin de pouvoir solliciter des subventions, le Conseil Municipal doit délibérer et acter un montant du projet.

Il informe que le montant prévisionnel s'élève à 34 806.55 € HT.

Aussi, une subvention de 30% est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

9. **DCM validation projet et financement des radars pédagogiques et panneau lumineux**

Mr le Maire rappelle que la Commission Communication a en charge les dossiers « panneau de sécuriser la traversée de St Sernin (plusieurs devis demandés également).

Le montant prévisionnel d'information et radars pédagogiques ».

Celle-ci a demandé plusieurs devis pour la pose d'un panneau d'information sur la Place de Fort. Ensuite, une étude de vitesse faite par le service des routes du Conseil Départemental a rendu des résultats

très négatifs à l'intérieur du village, il a été prévu avec l'ensemble du conseil de faire poser des radars pédagogiques solaires afin:

- 4 133€40 HT pour les deux radars pédagogiques
 - 7 255€00 HT pour le panneau d'information
- } Coût total de 11 388€40 HT.

Une subvention de 40% est sollicitée auprès du Conseil Départemental.

10. DCM projet gendarmerie

Mr le Maire demande à l'ensemble du conseil de se positionner sur la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie. En effet, après plusieurs réunions avec les services de Gendarmerie et de l'Office HLM Sud Massif Central Habitat, la Mairie se doit de valider le projet afin qu'il puisse être lancé. Mr le Maire rappelle que la délibération acte la décision avec toutefois une possibilité de rétractation dans un délai de deux ans si la municipalité jugé le projet incompatible dans sa totalité.

Mr le Maire propose la construction de la dite gendarmerie pour un effectif de 5 sous-officiers et – GAV (gendarme adjoint volontaire) sur la parcelle cadastrée D133 de 2718m2 appartenant à la commune.

Il propose qu'ensuite ce terrain soit cédé à l'ESH Sud Massif Central Habitat pour un prix de 10€ le m2 afin que cet organisme puisse réaliser la caserne.

11. DCM avenant convention transports scolaires

Mr le Maire informe que la concertation préalable à l'harmonisation régionale de la réglementation du transport scolaire – et donc des conventions de délégation de compétence - n'ayant pu aboutir pour la rentrée prochaine, en raison de la crise sanitaire, il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire les conventions de délégation de compétence en vigueur avec l'ensemble des autorités organisatrices.

12. DCM convention Cnte Cnes (CCMRR) atelier technique

La Commune met à disposition de la Communauté de Communes l'infrastructure situé ancienne Route d'Albi – partie de la parcelle cadastrée AB 564 – à Saint Sernin-sur-Rance et comprenant les locaux suivant : garage, atelier technique, vestiaires et salle de réunion. Il est nécessaire de conclure une convention entre les deux parties (Com Com Monts Rance et Rougier et Mairie St Sernin sur Rance) afin d'acter ce prêt de locaux.

13. Questions et informations diverses

- L'Hôtel Carayon a subi plusieurs effractions. La porte d'entrée a été forcée dernièrement. Une note de frais de sécurisation a été envoyée à la personne en charge de la liquidation judiciaire suite aux travaux de sécurisation que la Mairie a effectuée.
- La Commission Communication présente la maquette d'un « livret d'accueil » synthétisant l'ensemble des informations et services disponibles sur la commune. Prochainement, ils seront distribués à l'ensemble des habitants de la commune et mis à disposition en Mairie et dans les commerces pour les nouveaux arrivants ou toutes autres personnes intéressées.
Le projet est quasi abouti. Après les dernières retouches, il sera imprimé en 500 exemplaires.
- La fresque sur le mur du terrain de tennis est décidée. Coût de l'opération : 1000€ (frais de peinture).
- Le gardiennage de l'église (ouverture le matin et fermeture le soir) sera confié à M. Tixador Gilbert qui s'est montré intéressé et dévoué.

(DCM = Délibération du Conseil Municipal)

Toutes les délibérations du Conseil Municipal du 15/04/2021 ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.